



Accords de partenariat économique entre l'EU et l'Afrique orientale et australe

1. APE intérimaire – État des lieux

L'Afrique orientale et australe (AFOA) est un groupe APE hétérogène, qui inclut des îles de l'océan Indien (Comores, Madagascar, Maurice et Seychelles), des pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Éthiopie, Érythrée et Soudan) et des pays enclavés d'Afrique australe (Malawi, Zambie et Zimbabwe). À l'ouverture du processus de négociation de l'APE, le groupe des pays de l'AFOA comprenait aussi, à l'origine, des États de la Communauté d'Afrique de l'Est (Burundi, Kenya, Ouganda, Rwanda et Tanzanie). Mais ces derniers ont passé, en 2007, un APE intérimaire distinct, fondé sur l'union douanière nouvellement formée par la CAE.

Fin 2007, six États de l'AFOA (Comores, Madagascar, Maurice, Seychelles, Zambie et Zimbabwe) ont conclu un APE intérimaire avec l'UE. L'accord a été signé par quatre pays (Madagascar, Maurice, Seychelles et Zimbabwe) en août 2009, à Maurice. Son application provisoire a commencé le 14 Mai 2012. En janvier 2013, le Parlement européen a approuvé cet accord. Cet accord demeure ouvert aux pays désireux d'y adhérer ultérieurement.

Échanges de marchandises UE-AFOA

En 2010, la valeur totale des importations de l'Union européenne en provenance de l'AFOA s'élevait à 2,9 milliards d'EUR, soit l'équivalent de 0,2 % du total des importations européennes, et portait pour l'essentiel sur le thon transformé, le café, le sucre de canne, les textiles, le tabac, les fleurs coupées et les ferro-alliages. Les importations en provenance des pays de l'AFOA ayant paraphé l'APE intérimaire représentaient près de 70 % des importations de l'UE en provenance de cette région.

En 2010, les exportations de l'UE vers l'AFOA concernaient principalement les machines, les véhicules ainsi que les produits pharmaceutiques et chimiques et se chiffraient à 4 milliards d'EUR.

2. Principales caractéristiques de l'APE intérimaire

- Un accord d'accès au marché signé par Madagascar, Maurice, les Seychelles et le Zimbabwe.
- Des chapitres sur les règles d'origine, la coopération au développement, les produits de la pêche, la défense commerciale et les mécanismes de règlement des différends.

**ECONOMIC PARTNERSHIP AGREEMENT BETWEEN THE EU AND
THE ESA EPA GROUP**

Biens libéralisés

Depuis le 1er janvier 2008, l'APE intérimaire offre un accès en franchise de droits et de contingents à toutes les importations en provenance de l'AFOA¹. L'AFOA ouvrira son marché aux importations provenant de l'UE conformément aux calendriers individuels annexés à l'APE intérimaire.

Les États signataires de l'AFOA ont établi leurs propres calendriers de libéralisation des échanges commerciaux avec l'UE comme suit:

Pays	Libéralisation des importations en provenance de l'UE	Pays	Libéralisation des importations en provenance de l'UE
Madagascar	81%	Seychelles	98%
Maurice	96%	Zimbabwe	80%

Biens exclus du champ de la libéralisation

Les États de l'AFOA n'ont pas été en mesure de proposer une offre commune d'accès aux marchés de la région, de sorte que chaque pays a présenté une offre individuelle élaborée en fonction de ses particularités.

Les États de l'AFOA ont décidé d'exclure du champ de la libéralisation les importations suivantes en provenance de l'UE:

Pays	Principaux produits exclus du champ de la libéralisation
Madagascar	Viande, lait et fromage, produits de la pêche, légumes, céréales, huiles et graisses, préparations alimentaires, sucre, cacao, boissons, tabac, produits chimiques, articles en plastique et en papier, textiles, articles en métal, meubles
Maurice	Animaux vivants et viande, produits alimentaires d'origine animale, graisses, préparations alimentaires et boissons, produits chimiques, articles en plastique et en caoutchouc, articles en cuir et pelleteries, fer et acier, produits électroniques grand public
Seychelles	Viande, produits de la pêche, boissons, tabac, articles en cuir, produits en verre et en céramique, véhicules
Zimbabwe	Produits d'origine animale, céréales, boissons, articles en papier, en plastique et en caoutchouc, textiles et habillement, chaussures, articles en verre et en céramique, produits électroniques grand public, véhicules

¹ Des provisions transitoires limitées existent pour le sucre jusqu'en 2015.

3. État d'avancement des négociations sur un APE régional complet

Les négociations portant sur un APE global ont repris début 2008 avec l'ensemble des États de l'AFOA, y compris ceux qui n'avaient pas adhéré à l'APE intérimaire (Djibouti, l'Éthiopie, l'Érythrée, le Malawi et le Soudan). L'objectif commun de l'UE et de la région de l'AFOA dans ces négociations est de parvenir à la conclusion d'un accord à l'échelon régional qui favorise le développement durable et encourage l'intégration régionale.

L'APE intérimaire inclut une clause de rendez-vous qui prévoit des négociations sur les échanges de services, les investissements, l'agriculture, les règles d'origine, les mesures sanitaires et phytosanitaires (MSP), les obstacles techniques au commerce (OTC), les questions douanières et la facilitation des échanges, ainsi que les règles liées au commerce. Toutes ces questions font actuellement l'objet de discussions.

Les dernières négociations sur l'APE global datent de fin 2011 et jusqu'à ce jour aucun des pays restés en dehors de l'APE en 2007 n'a fait une offre pour le commerce des marchandises ou des services.

4. Coopération au développement

Enfin, les deux parties reconnaissent toute l'importance des dispositions relatives à la **coopération au développement**. Le chapitre actuel de l'APE est arrêté dans ses grandes lignes mais l'AFOA souhaite en renforcer le libellé en ce qui concerne la disponibilité de fonds supplémentaires provenant des États membres de l'UE. Du côté européen, l'aide définie dans le cadre du 10e Fonds européen de développement est déjà disponible et devrait être dûment prise en considération. L'UE a également expliqué que ses États membres sont désireux de soutenir les pays de l'AFOA dans leurs efforts commerciaux et que des besoins spécifiques pourront être identifiés dans le cadre de l'initiative «Aide au commerce» de l'UE.

Pour obtenir les dernières informations, veuillez consulter:

<http://ec.europa.eu/trade/policy/countries-and-regions/regions/esa/>